



AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

IMMEUBLE SITUÉ AU 951 RUE DE MONTCALM

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 7 août 2023, il sera statué sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la construction d'une habitation multifamiliale de 7 logements.

IMMEUBLE VISÉ :

Cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 450 544 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-62-8786 et ayant actuellement le numéro civique du 951, rue De Montcalm.

Le terrain visé par la demande se situe à l'intérieur de la zone 3-R-21.


NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour une habitation multifamiliale a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du Règlement de zonage numéro 748 et ses amendements, la construction d'un immeuble de 7 logements sur le lot précité.

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article 26 du Règlement numéro 967 sur les usages conditionnels.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel doit se présenter le lundi, 7 août 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 21 juillet 2023.



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière